

Professeur boursier FNS

Directives pour remplir la demande de subside sur mySNF (phase I)

Phases d'évaluation : *décision phase I : à partir de la mi-août ; Les requêtes phase II devront être soumises sur invitation personnelle au début du mois d'octobre ; les interviews auront lieu en janvier.*

| | |
|--|---|
| Début du subside | Indiquer la date souhaitée, au plus tôt le 1 ^{er} mars de l'année prochaine. |
| Durée du subside | 4 ans ; une durée inférieure devrait être justifiée par écrit. |
| Annexes obligatoires Projet scientifique | Recherches prévues par le/la requérant(e) et ses collaborateurs/collaboratrices (<u>max.</u> 5 pages, caractères 10 ; fournissez des références complètes, qui peuvent être en sus des 5 pages). Texte anglais conseillé pour les domaines de la psychologie, des sciences économiques, des mathématiques, des sciences naturelles, des sciences de l'ingénieur, des sciences de la vie, ainsi que pour la médecine. Il n'y a pas de directives concernant la structure de l'esquisse qui devra être rédigée selon les standards de la discipline concernée. |
| Plan de carrière | Préciser la position actuelle et, partant de là, commenter les buts professionnels à moyen et long termes (y compris les domaines d'enseignement prévus) (max. 1 page). |
| Lieu de travail envisagé | Joindre une lettre d'une personne responsable à l'institut d'accueil (professeur, directeur d'institut) attestant que vous disposerez de conditions de travail adéquates. Quant au contenu de la lettre, nous vous prions de consulter le règlement (art. 4). Plusieurs lieux peuvent être indiqués (cf. « Adresse institut d'accueil »). Il est souhaitable que les personnes responsables aient l'accord préalable de la faculté, voire du département (EPFZ). Nous vous recommandons de prendre contact le plus tôt possible avec l'institut hôte potentiel. |
| Curriculum vitae | Le curriculum doit également fournir toutes les informations nécessaires quant à l'expérience acquise en matière de recherche et d'enseignement. Indiquez si possible à quelles chaires universitaires vous avez postulé (indications concernant le classement souhaitées). |
| Liste des publications | Fournissez la liste intégrale de vos publications (indications complètes, groupées par catégories). Signalez les 5 travaux les plus significatifs. Indiquez le titre et l'année de publication de votre thèse de doctorat. |
| Autres annexes | Mentionner, le cas échéant, d'autres annexes à la demande (lettre justifiant un taux d'occupation inférieur à 100% de la personne requérante, une durée ou un début de subside autres que ceux prévus par le règlement ou la mise au concours, etc.). |

Données personnelles

Fonction

Position occupée au moment du dépôt de la demande

Date du doctorat

Ce n'est plus l'âge biologique qui fait foi mais l'âge académique : deux ans au minimum et 9 ans au maximum d'expérience de recherche postdoctorale (à compter depuis la date de la soutenance de thèse) au moment du délai de soumission. Des exceptions sont possibles, en particulier pour les candidatures de femmes qui ont des charges familiales.

Nationalité

Les personnes n'ayant pas la nationalité suisse doivent avoir obtenu un titre universitaire suisse ou avoir séjourné pendant au moins deux années consécutives dans une haute école suisse au moment du délai de soumission.

Adresse professionnelle

Il s'agit de l'adresse professionnelle au moment du dépôt de la demande. Indiquez d'éventuels changements prévus au cours des prochains mois (y. c. date).

Adresse privée

Il s'agit de l'adresse privée au moment du dépôt de la demande. Indiquez d'éventuels changements prévus au cours des prochains mois (y. c. date).

Adresse de l'institut d'accueil

Au cas où plusieurs instituts d'accueil sont envisagés, commentez les alternatives sur une feuille annexée.

Autres indications

Discipline(s) principale(s) et secondaire(s)

Discipline(s) principale(s), resp. secondaire(s) : une à deux indications (indiquez le code, s.v.p.).

Keywords

Donnez une dizaine de mots clefs, de préférence en langue anglaise, qui caractérisent votre domaine de recherche.

Collaborations nationale et internationale

Indiquez vos partenaires de recherche en Suisse et à l'étranger et précisez la nature des collaborations importantes dans le plan de recherche.

Budget approximatif

Il s'agit du soutien financier demandé au FNS **pour toute la durée du subside**. Les montants sont indicatifs et approximatifs et concernent **uniquement la requête de la première phase**. Ils doivent être indiqués pour toute la durée prévue.
Pour la requête de la deuxième phase, des indications précises seront nécessaires (les salaires s'orienteront selon les barèmes locaux de l'institution hôte, à l'exception des rémunérations pour les doctorant-e.s qui, elles, sont fixées selon les barèmes du FNS).

Budget partiel

| Budget partiel | Rubrique | Commentaire | |
|---|---|--|--|
| 1. Requéérant | 1. Salaire brut ¹⁾ | CHF 140'000.- / année | |
| | 2. Charges sociales | celles de l'employeur selon le taux suivant: BS : 13% BE : 19% EPFL : 15% ETHZ: 13% FR: 16% GE : 20% LS : 16% LU : 16% NE : 20% SG : 13% TI : 14% ZH : 14% autres: 15% | |
| | 3. Total salaire | Total rubriques 1.1.-1.2. | |
| 2. Subside recherche | 1. Mat. val. durable | équipement nécessaire à la réalisation du projet et n'étant pas disponible sur place | |
| | 2. Mat. de consomm. | moyens de recherche nécessaires pour les collaborateurs/collaboratrices (2.5.) et la personne requérante | |
| | 3. Déplacements, etc. | | |
| | 4. Divers | | |
| | 5. Collaborateurs (salaires bruts, y.c. charges de l'employé) | | |
| | | universitaire | nombre CHF 60-90'000.- /pers./an |
| | | cand. doctorat | |
| | autres | CHF 40-70'000.- /pers./an | |
| | 6. Charges de l'employeur | cf. point 1.2. | |
| | 7. Total subside de recherche | Total rubriques 2.1.-2.6. | |
| 3. Frais occasionnés à l'institut d'accueil | | Les recherches prévues vont occasionner des frais à l'institut d'accueil (entretien d'équipements, etc.); ces dépenses peuvent être rétrocédées à l'institut de façon restrictive, mais <u>doivent être justifiées de manière détaillée</u> . Concernant l'overhead, cf. le Règlement des subsides overhead. | |

¹⁾ Concernant le **salair e des professeurs boursiers dans le domaine clinique** cf. la **feuille d'information spécifique** (répartition du salaire entre le FNS et l'unité clinique).